



SERVICE DE LA PLANIFICATION  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun

Date du plan : 2019-04-29  
No du règlement : R.A.V.Q.1269  
Préparé par : M.M.

No du plan : RAVQ954A12  
Échelle : 1:3 000